LE SAVIEZ-VOUS ?

Parfois, il arrive qu'une facture ne soit pas intégralement soldée et que l'on préfère renoncer au solde, car le coût de relance sera supérieur au montant dû. C'est notamment le cas, lorsqu'il reste quelques centimes à régler. Pour éviter que la créance n'apparaisse indéfiniment dans votre logiciel de gestion Codial, il existe une astuce pour la faire disparaître.

MENU SUIVI DES RÈGLEMENTS

Lorsque l'on ouvre l'écran de suivi des règlements, on constate dans notre exemple qu'une facture de 39,40€ a été réglée par chèque pour 39,00€ et que le client nous doit donc encore 0,40€.



Si nous souhaitons nous asseoir sur les 0.40€ et que nous ne souhaitons plus la voir dans les échéances non soldées, il suffit de :

- 1 Cocher la case «S» qui signifie «Soldé».
- 2 Valider l'opération.
- 3 Répondre oui.

Règi	lement client	MR JOVER	DAVID (JOV01)															
	ontant TTC de factur IC mémorisé dans le	e différent du mor sulvi de règlemen	itant Date d'éché t. dépassée.	ance Retenue de garantie	Délégation de palement.								RIB / IBAN	Re	elevé	🗘 Re	levé dû	¢
Agence CODIAL		•											Avoir de cais	se	0,	,00		
Non réglées	Réglées	Historique règ	lements Aco	mptes non réglés	Acomptes													
Echéances r	non soldées													Vérifie mo	ontant	Imprimer	*	
Nº facture	o Date facture o	Date échéanc,					Montan						R Règlen	ien s		Relancé le	Acompte	
COD_F1024	25/01/2024	25/01/2024								:	9,40),40	v	0,00 🗹 Ch	ièque		0,0	0
												-	++					
																		1
												_						
																		1
												_						
												_						1
												_					_	-
																		1
							í											-
								factures suivantes vont être soldées				_						1
							Gor	firmez-vous ?				_						
												_						1
												_						
							·	2										1
								.				_						-
												_						-
												_						1
												_						-
												_						-
												_	<u> </u>					
Commentaire																	ſ	1
Détail du règleme	ent-											_						2
Facture nº	COD_F1024	Cpt. 1	Liste facture	COD_F1024													— ×·	<
Montant réglé	0	,00 le 25/0	1/2024 🛐 par	Espèce 🔻		Date du prochai	n règlement 25/01/2	024 🛅		 							_	
Paiements as	ssociés à la f	acture sélec	tionnée														2	4
N	Iontant TTC							Echéance										, T
		39,00 Chèq	ie .				25/01/202	4 25/01/2024 En	cours		0							^
																		-



.OGICIEI

LE SAVIEZ-VOUS ?

La facture n'apparaît plus dans l'onglet «Non réglées», mais dans l'onglet «Réglées» tout en indiquant le reste de 0,40€.

Règlement client MR JOVER DAVID (JOV01)										
Montant TTC de facture différent du montant e Délégation dépassée. Retenue de paiement.	Untant TTC de facture different du montant de Céchéance 🔄 Retenue de 📃 Délégation de gaserie : delpassée. : gasantie : gaseriet.									
Agence CODIAL				Avoir de caiss	e	0,00				
Non réglées Historique règlements Acomptes non réglés Acomptes										
Echéances soldées				Désolder	Vérifie montant	Imprime	· •			
N° facture	、 Date facture 、 Date échéance。	Montant	Reste		Туре		Acompte 🔂			
COD_F1024	25/01/2024 25/01/2024	39,40		0,4) Espèce		0,00 🔺			

PARAMÈTRES SPÉCIFIQUES

Dans le menu **Paramètres > Financier / Compta > Options comptables > Règlements**, il est possible d'automatiser cette opération en indiquant un montant maximal d'écart toléré.

1 Cocher la case «Générer les écritures d'écarts de règlement dans le journal des OD»,

Indiquer les numéros de comptes d'OD de charges et produits de gestion courante,

2 Le montant d'écart maximum toléré. Par exemple, 1,00€ si vous ne souhaitez pas relancer les soldes inférieurs à 1€.



